



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 14 avril 2025

N°2025/04-0079

L'an 2025, le 14 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan s'est réuni à la salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Charles DAYOT, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 02 avril 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur les panneaux d'affichage extérieur réservés à cet effet le 02 avril 2025.

Présents :

M. Charles DAYOT, Mme Marie-Christine BOURDIEU, M. Farid HEBA, Mme Nathalie GASS, M. Gilles CHAUVIN, M. Philippe DE MARNIX, Mme Catherine PICQUET, M. Christophe HOURCADE, Mme Marie-Pierre GAZO, Mme Éliane DARTEYRON, M. Hicham LAMSIKA, Mme Chantal PLANCHENAU, M. Jean-Jacques GOURDON, M. Bruno ROUFFIAT, Mme Marie-Christine HARAMBAT, M. Pierre MERLET-BONNAN, Mme Claudie BREQUE, Mme Marina BANCON, M. Mathieu ARA, Mme Delphine LEBLANC, M. Mathis CAPDEVILLE, M. Philippe EYRAUD, Mme Céline PIOT, M. Alain BACHE, M. Jean-Noël CAPDEVILLE, M. Frédéric DUTIN, Mme Françoise LATRABE, M. Bruno MINDE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Excusés avec procuration :

Mme Pascale HAURIE donne pouvoir à M. Mathis CAPDEVILLE,
M. Jean-Marie BATBY donne pouvoir à M. Jean-Jacques GOURDON,
M. Jean-Baptiste SAVARY donne pouvoir à M. Frédéric DUTIN,
Mme Nathalie GARCIA donne pouvoir à Mme Delphine LEBLANC,
Mme Geneviève DARRIEUSSECQ donne pouvoir à M. Mathieu ARA,
Mme Jeanine LAMAISSON donne pouvoir à M. Charles DAYOT,
M. Hervé BAYARD donne pouvoir à M. Gilles CHAUVIN.

Mme Catherine PICQUET a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Objet : Modification des Autorisations de Programme et Crédits de Paiements (AP-CP).

Nomenclature Acte :
7.1.6 - autres

Rapporteur : Christophe HOURCADE

Aux termes d'une délibération en date du 08 avril 2021, il a été institué des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP-CP).

Il convient de supprimer ou modifier certains AP-CP

1 – Suppression d'AP-CP :

L'AP-CP pour les équipements sportifs était établi pour une durée de 5 ans. Le montant total réalisé s'est élevé à 110 686 € comme ci-dessous.

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES	MONTANT AP		CP 2020	CP 2021	Répartition des CP		
	Initial	N°			CP 2022	CP 2023	CP 2024
Equipements et matériels sportifs	110 686,67 €	2020-2	39 968,99 €	30 674,46 €	23 886,09 €	3 129,60 €	13 027,53 €

Le renouvellement de cet AP-CP interviendra dès qu'une nouvelle programmation sera établie.

2 – Modification d'AP-CP :

2-1 Le programme de rénovation du patrimoine est ajusté également sur la réalisation 2024 et la prévision 2025.

2-2 Le programme d'équipements et matériels des équipes est ajusté également sur la réalisation 2024 et la prévision 2025

2-3 Le budget annexe du Crématorium intègre sur 2023 et 2024 et 2025 la réalisation d'un espace de convivialité dont le coût est actualisé à 512 525,97 € (initialement 457 388,31 €). Le surcoût est consécutif à un souci d'humidité sur la construction suite aux fortes pluies de cette hiver qui ont retardé le chantier et nécessité de prévoir un séchage mécanique.

2-4 Le budget annexe Géothermie prévoit un AP-CP pour le développement des réseaux de chaleur et la réhabilitation des forages. Il convient d'actualiser les montants et la répartition annuelle. Pour rappel, le montant du 1^{er} APCP s'élevait à 3 285 000,00 € HT. L'augmentation du montant s'explique par des sous estimations avant-projet ou après consultation :

- Projet raccordement H2 : Montant estimé initial : 870 k€ HT / Montant estimé maîtrise d'œuvre : 1 175 k€ HT soit + 305 k€ HT



- Projet raccordement EHPAD Argenté : Montant estimé initial : 480 k€ HT /
Montant estimé maîtrise d'œuvre : 760 k€ HT soit + 280 k€ HT
- Projet raccordement gendarmerie Barradé : Projet non inclus dans l'APCP
initial soit + 345 k€ HT
- Réhabilitation des forages : Montant estimé maîtrise d'œuvre : 1 500 k€ HT /
Montant marchés : 2 269 k€ HT soit + 769 k€ HT
- Plus-values sur maîtrise d'œuvre et études diverses : + 16 k€ HT

Soit une plus-value totale de 1 715 k€ HT

2-4 Le nouveau programme de réhabilitation du Musée est actualisé puis phasé différemment et doit donc être ajusté sur plusieurs exercices. Son coût HT s'élève à 16,7 M€ avec un taux de subventionnement attendu de 49%. Ce phasage tient compte :

- d'une phase 1 (comprenant la démolition et les fouilles et les travaux des réserves) qui s'élève à 11,6 M€ HT étalée sur 4 exercices (2025 (pour la partie démolition et fouille) puis 2026/2027/2028)),
- d'une phase 2 qui s'élève à 2,6 M€ HT étalée sur 3 ans (2029/2030/2031).
- Les frais d'étude, révision et dommage ouvrage (2,5 M€ HT) viennent se rajouter tout le long du projet

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES	MONTANT AP		MONTANT CP	Phase 1					Phase 2			
	Initial	N°	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031
Réhabilitation du Musée	20 156 240 € TTC 16 796 866 € HT	2021-2	307 348 €	240 762 €	655 782 €	2 074 495 €	5 393 117 €	5 333 155 €	2 956 509 €	445 984 €	1 707 691 €	1 041 397 €

Subventions Musée	Etat DSIL Musée	1 837 668 €					146 592 €	11 719 €	323 099 €	624 225 €	337 748 €	39 428 €	197 142 €	157 713 €	
	Etat DSIL Réserves	330 329 €					0 €	50 718 €	279 611 €						
	Etat DRAC Musée	1 323 596 €						129 656 €	182 759 €	467 318 €	253 521 €	38 243 €	146 435 €	115 655 €	
	Etat DRAC Réserves	480 000 €					480 000 €								
	CDAD	1 970 000 €						350 000 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €	220 000 €		
	CR MUSÉE	1 496 519 €						155 509 €	268 047 €	488 873 €	263 035 €	40 882 €	156 538 €	123 635 €	
	CR RESERVES	400 000 €					200 000 €	53 554 €	146 446 €						
	Leader	200 000 €								50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	0 €	
	Drac Archéo	121 000 €						121 000 €							
		8 159 102 €					826 592 €	872 157 €	1 549 962 €	1 970 416 €	1 254 304 €	518 553 €	770 115 €	397 003 €	0 €
FCTVA	16,404%	3 216 517 €					107 574 €	340 300 €	864 687 €	874 851 €	484 996 €	73 159 €	280 130 €	170 831 €	
Charge ville		8 780 621 €	307 348 €	240 762 €	-170 810 €	1 094 763 €	3 902 855 €	2 478 052 €	827 354 €	-957 555 €	864 817 €	364 264 €	-170 831 €		

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Municipal

Par 22 voix pour, 13 voix contre (M. Alain BACHE, Mme Céline PIOT, Mme Françoise LATRABE, M. Jean-Noël CAPDEVILLE, M. Frédéric DUTIN, M. Jean-Baptiste SAVARY, M. Mathieu ARA, Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, Mme Éliane DARTEYRON, Mme Marie-Pierre GAZO, M. Pierre MERLET-BONNAN, M. Bruno ROUFFIAT, M. Bruno MINDE),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-3 et R.2311-9,

Vu la délibération n°2021/04-0088 du 1^{er} avril 2021 instituant et modifiant les AP-CP,



Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 3 avril 2025,

Considérant la nécessité de modifier des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Décide de modifier l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement des opérations identifiées comme suit,

DE PROGRAMMES	MONTANT AP		MONTANT CP											
	Initial	N°	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031
Equipements et matériels techniques	1 390 653,58 €	2020-1	270 288,96 €	228 868,11 €	280 169,68 €	240 831,56 €	250 795,27 €	119 700,00 €						
programme rénovation patrimoine de la ville	1 638 738,77 €	2021-1		232 763,95 €	207 411,95 €	170 914,33 €	182 048,54 €	345 600,00 €	500 000,00 €					
Réhabilitation du Musée	20 156 240 € TTC 16 796 886 € HT	2021-2			307 348 €	240 762 €	655 782 €	2 074 495 €	5 393 117 €	5 333 155 €	2 966 509 €	445 984 €	1 707 691 €	1 041 397 €

Décide de modifier l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement pour la création d'un espace de convivialité sur le budget annexe Crématorium,

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES	MONTANT AP		partition des €		
	Initial	N°	CP 2023	CP 2024	CP 2025
Création d'un espace de convivialité au Crématorium - Budget annexe Crématorium	512 525,97 €	2023-1	27 388 €	205 138 €	280 000 €

Décide de modifier l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement pour le développement de la géothermie et le rechemisage des forages,

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES	MONTANT AP		partition des €			
	Initial	N°	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Développement du réseau de chaleur, de la géothermie et le rechemisage des forages - Budget annexe Géothermie	5 000 258,50 €	2023-2	18 848 €	593 932 €	3 160 478 €	1 227 000 €

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025

ID : 040-214001927-20250414-2025_04_0079-DE



POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Charles DAYOT
Maire de Mont de Marsan

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de mise en ligne faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Maire de Mont de Marsan,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr).